

## Transactions sur actions propres

**Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026 (inclus)**  
***Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2025***

### Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 13 mars 2026) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 40.840 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
29/12/2025	1.266	75,55	75,30	75,70	95.650	AQEU
29/12/2025	6.352	75,60	75,30	75,75	480.203	CEUX
29/12/2025	769	75,54	75,30	75,70	58.092	TQEX
29/12/2025	12.000	75,49	75,25	75,75	905.851	XBRU
30/12/2025	782	75,90	75,45	76,10	59.355	AQEU
30/12/2025	5.269	76,03	75,45	76,20	400.599	CEUX
30/12/2025	332	75,82	75,50	76,10	25.171	TQEX
30/12/2025	6.610	76,05	75,45	76,20	502.703	XBRU
31/12/2025	352	75,68	75,60	75,80	26.639	AQEU
31/12/2025	762	75,71	75,65	75,80	57.689	CEUX
31/12/2025	264	75,69	75,60	75,80	19.983	TQEX
31/12/2025	886	75,75	75,60	75,90	67.116	XBRU
02/01/2026	1.100	76,14	75,95	76,35	83.753	AQEU
02/01/2026	2.369	76,16	75,95	76,40	180.413	CEUX
02/01/2026	700	76,13	75,95	76,35	53.291	TQEX
02/01/2026	1.027	76,15	76,00	76,35	78.203	XBRU
<b>Total</b>	<b>40.840</b>	<b>75,78</b>			<b>3.094.710</b>	

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

## Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 2 janvier 2026, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.349.993 actions GBL représentatives de 9,3 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 25,3 %<sup>1</sup>.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »<sup>2</sup> pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

**Xavier Likin**

Directeur Financier  
Tél: +32 2 289 17 72  
[xlikin@gbl.com](mailto:xlikin@gbl.com)

**Alison Donohoe**

Responsable des Relations Investisseurs  
Tél: +32 2 289 17 64  
[adonohoe@gbl.com](mailto:adonohoe@gbl.com)

### **À propos de Groupe Bruxelles Lambert**

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de septante ans et présentant un actif net réévalué de €14,0mds à fin septembre 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

---

<sup>1</sup> cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

<sup>2</sup> Prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation